

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEFENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE NOUVEAU MINISTÈRE

LES REVENANTS

La Sélection ministérielle semble terminée. La gestation pour avoir été laborieuse, n'en est pas plus satisfaisante. Après efforts, tiraillements et difficultés de toutes sortes, M. de Freycinet serait enfin parvenu à faire éclore les neuf poussins qu'il chauffait péniblement depuis quatre jours. Pondeur et couvée ne s'en portent pas mieux du reste.

Les railleurs trouveront matière à se moquer. Quel brouet clair que ce ministère intérimaire. Nous disons intérimaire, car il ne peut venir à l'idée de personne de prêter une longévité quelconque à ce ministère bric-à-brac, fait de pièces et de morceaux que le Président du Conseil a été décrocher dans l'arrière-boutique de la friperie parlementaire. Vieux habits! Vieux galons! C'est un véritable ministère de carême qui tombe en carnaval pour nous donner un avant-goût du jeûne qu'il nous prépare.

Il faut avouer que l'imbroglio qui se joue est bien fait pour dérouter les esprits les plus sensés. Jamais, depuis l'établissement en France du régime parlementaire, jamais la classe dirigeante n'a fourni un plus éclatant exemple de sa maladresse, de son incapacité, de sa déchéance politique.

Allons qu'elle fasse place au peuple.

À toutes les époques, le grand cheval de bataille de la bourgeoisie, a été qu'elle seule comprenait les rouages constitutionnels; son suprême argument contre l'avènement aux affaires publiques des classes laborieuses était leur ignorance des obligations et des nécessités que comporte tout régime parlementaire, et leur inaptitude à les remplir.

Nous n'avons pas aujourd'hui à démontrer combien cette opinion est fautive et le reproche injuste. Nous nous contenterons pour cette fois de montrer aux yeux de tous ce que la constitution de ce ministère, sans saveur, sans odeur, et plus incolore encore que l'eau distillée, dénote d'imprévoyance, de confusion et de gâtisme de la part de nos gouvernants.

Par 268 voix contre 218, la Chambre des députés a repoussé le projet de gouvernement et affirmé les droits du Congrès de fixer lui-même son ordre du jour. Le ministère, mis en minorité, donna sur le champ sa démission. En matière parlementaire, c'était absolument correct. Parmi les 218 qui votèrent contre le rapport de la commission de la Chambre et pour le ministère battu, se trouvaient MM. Jules Ferry, René Goblet, Tirard et Cochery.

Il ne faut pas perdre de vue que les adversaires des conclusions de la commission des 33, prétendaient que jamais le Sénat n'accepterait le terrain de la révision non limitée, et que c'est à peine même s'il l'accepterait dans ces bornes étroites. Deux cent soixante-huit voix firent justice de ces puérites timidités.

Le devoir bien défini, strict, de l'homme appelé à former le nouveau ministère était donc de tenir compte de la volonté trois fois exprimée par les électeurs et de l'opinion de la Chambre. Il devait également, par pur esprit de prévoyance et de conciliation, s'efforcer de ne point blesser le sentiment public et la Majorité par des choix trop exclusivement sénatoriaux.

Hors, qu'arrive-t-il? Sur dix ministres, cinq sont pris dans les rangs des sénateurs. Quatre députés, il est vrai, entrent dans le ministère, mais ces quatre députés ont tous voté contre les résolutions adoptées par la Chambre.

Il est difficile de se jouer avec plus d'irréflexion et d'impudence des décisions des représentants attitrés du suffrage universel. N'est-ce pas proclamer par avance, avec un parti pris de résistance à l'opinion publique et de dédain pour les délibérations de la Chambre, que les élus du suffrage restreint repousseront avec hauteur les réclamations de la majorité du pays et de ses députés.

C'est à coup sûr ce que signifie ce Ministère vieillot et blafard. Il n'a pas été constitué uniquement en vue de procéder à l'inhumation de son prédécesseur.

Il a surtout pour mission de régler l'ordre et la marche du bouf gras constitutionnel.

A quelle portion congrue va-t-il nous réduire? Par quelle protestation énergique la Chambre va-t-elle accueillir ce Ministère mort-né dont la prétention est de morigéner les vivants?

C'est ce qu'un avenir prochain, presqu'un lendemain, nous dira.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

FD télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 30 janvier.

L'élection de M. de Soubeyran
La sous-commission d'enquête sur l'élection de M. de Soubeyran à Loudun, composée de MM. Tiersot, Jean David et Labuze, est rentrée hier à Paris.

Elle a tenu sur divers points de l'arrondissement, huit séances, pendant lesquelles elle a entendu près de trois cents témoins.

La sous-commission déposera son rapport dans le courant de la semaine.

L'élection de M. de Ladoucette
Dans sa dernière séance, la commission chargée de procéder à une enquête parlementaire sur l'élection de M. de Ladoucette, à Vouziers, a nommé M. Sallis rapporteur.

Après avoir examiné le dossier de l'élection, a décidé qu'elle se rendrait prochainement dans les Ardennes.

Commission sénatoriale des Finances

La commission sénatoriale des finances s'est subdivisée en six sous-commissions :
1^o sous-commission : Finances, postes et télégraphes. — MM. Calmont, Cordier, Faye.
2^o sous-commission : Travaux publics. — MM. Varroy, Krantz, de Freycinet.
3^o sous-commission : Intérieur, cultes et Algérie. — MM. Malens, Jacques, Parent.

4^o sous-commission : Guerre et marine. — MM. Gouin, Bérardi, Lambert de Sainte-Croix.
5^o sous-commission : Instruction publique, beaux-arts, agriculture et commerce. — MM. Ferrouillat, Laboulaye, Barne.
6^o sous-commission : Affaires étrangères, justice, Légion d'honneur, Imprimerie nationale. — MM. Dauphin, Paul de Rémusat, Roger Marvais.

Les Projets de M. Gambetta
Dans la séance qui suivra immédiatement la constitution du ministère Freycinet, M. Gambetta déposera sur le bureau de la Chambre les projets de réformes élaborés par le cabinet du 14 novembre.

L'ancien président du conseil déposera en son nom propre les projets de loi dont les premiers auteurs appartiennent au Sénat ou ne font pas partie du Parlement : tels sont ceux de M. Cazot sur la réforme judiciaire et du général Campenon sur la réforme militaire.

Les autres projets porteront, avec la signature de M. Gambetta, celle du député qui les avait conçus et préparés comme ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 30 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Gambetta siège au second banc de la gauche, près de l'hémicycle.
Plusieurs projets locaux sont adoptés.

ÉLECTION DÉVÈS

L'élection de M. Devès à Bagnères-de-Bigorre est validée.

CONVENTIONS COMMERCIALES

Les conventions avec la Belgique et San-Salvador sont adoptées.

PROPOSITION MARCOU

La proposition de M. Marcou, relative aux garanties de capacité à exiger des directeurs d'établissements d'enseignement, a été prise en considération.

PROROGATION DES TRAITÉS DE COMMERCE

M. Rouvier dépose un projet tendant à proroger de trois mois les traités de commerce actuellement en vigueur.

M. Lebaudy, au nom de la commission, demande d'attendre vingt-quatre heures pour rapporter ce projet, afin de pouvoir entendre le nouveau ministre.

M. Gambetta insiste, afin que le rapport soit fait aujourd'hui. La solution est urgente et les engagements sont pris avec les autres gouvernements.

M. Lebaudy déclare que la commission va se réunir.

ÉTUDE DES VOIES NAVIGABLES

La Chambre adopte ensuite, au milieu des conversations particulières, la proposition Girard, tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier les voies navigables.

L'urgence est déclarée.

LOGEMENTS INSALUBRES

La proposition Nadaud sur les logements insalubres est adoptée.

COMMISSION D'EXAMEN DES DÉPENSES DE LA GUERRE

M. Farcy demande la nomination d'une commission pour examiner les dépenses du ministère de la guerre.

L'urgence est déclarée.
La question est renvoyée aux bureaux.

La séance est suspendue en attendant le rapport de la commission des traités de commerce.

RAPPORT LÉBAUDY

À la reprise de la séance, M. Lebaudy lit son rapport concluant à autoriser le gouvernement de proroger jusqu'au 31 mars les traités existants. La prorogation pourra s'étendre jusqu'au 15 mai pour les puissances qui auront signé ou signeront les traités jusqu'au 31 mars.

Le projet est adopté.
La séance est levée.

LES JOURNAUX

Paris, 30 janvier.

— Le *Journal des Débats* confirme que le programme financier, adopté par MM. de Freycinet, Say, Ferry, se résume : ni émission de rente, ni conversion, ni rachat des chemins de fer.

— Le *Parlement* dit que si le nouveau ministère sait maintenir la paix au dehors et au dedans et établir au sein de la représentation nationale une sorte de trêve des partis, l'opinion lui sera reconnaissante.

— La *Paix* pense qu'avec les engagements pris par les deux Chambres, la révision deviendrait possible; il appartiendrait au nouveau cabinet de décider s'il convient de la reprendre immédiatement ou d'attendre.

— L'*Union républicaine* dit que le pays jugera sévèrement la comédie du radicalisme impatient, jouée par les républicains avides de faire échouer à un homme ayant un système de politique.

— Le *Rappel*, se prononçant contre l'immobilité des ministres spéciaux, déclare qu'un cabinet a pour caractères essentiels l'unité et la mobilité.

— Le *Soleil* croit que le nouveau ministère ne vivra pas ou fera de la politique franchement révolutionnaire.

— *Republique française* voit la Commission des 33 très embarrassée avec la révision, sur laquelle il faudrait faire trêve, puisqu'il est impossible de s'entendre; mais cette trêve ne peut pas être appliquée à

toutes les questions et il est absolument nécessaire de s'atteler aux autres côtés du programme électoral et de tenir les engagements pris devant la nation.

— *La République française* veut qu'on travaille sérieusement aux solutions promises.

— Le *Journal des Débats* voit le terrain déblayé pour quelque temps. Il faut en profiter pour faire les affaires positives du pays.

— Le *XIX^e Siècle*, traçant le programme rationnel du nouveau cabinet, propose d'ajourner indéfiniment la révision.

— Le *Gaulois* publie une bien curieuse lettre de M. Emile Zola, relative au procès que lui intente l'avocat Duverdy, ancien candidat blackboulé à la députation, et qui se croit l'objet d'une persécution politique.

LE MINISTÈRE

Paris, 30 janvier.

Le ministère est ainsi définitivement constitué :

- MM.
- De FREYCINET, aux affaires étrangères;
- Jules FERRY, à l'instruction publique;
- Léon SAY, aux finances;
- René GOBLET, à l'intérieur;
- HUMBERT, à la justice;
- Amiral SAURÉGUIBERRY, à la marine;
- TIRARD, à l'agriculture et commerce;
- VARROY, aux travaux publics;
- COCHERY, aux postes et télégraphes.

On cite comme sous-secrétaires d'Etat :

- MM.
- DEVELLE, à l'intérieur;
- VARAMPON, à la justice;
- COVINOT, aux travaux publics;
- Casimir PERRIER ou TURQUET, aux beaux-arts;
- BERLOT, à la marine;
- HERVÉ-MANGON, à l'agriculture.

INTÉRIEUR

Paris, 30 janvier.

PROMOTIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR
M. Maffrand, ouvrier maçon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Premier compagnon en 1838, chef d'atelier en 1855, M. Maffrand a dirigé les travaux de maçonnerie lors du percement du boulevard Hausmann, de l'avenue de l'Opéra et du boulevard de Courcelles, et a obtenu la médaille d'honneur au congrès des architectes en 1881.

M. Philippe Gille, auteur dramatique et rédacteur au *Figaro*, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Kirch, capitaine, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre séant à Lyon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

ADMINISTRATION DU CHEMIN DE FER ET L'ÉTAT
MM. Honoré, Parent, sénateurs; Bailhant, Constant, Etienne, Delaporte, Lucas, ingénieur, sont nommés membres du Conseil d'administration des railways de l'Etat.

M. Flesch, consul à Alexandrie, est chargé du consulat général de Smyrne. M. Grosjean est nommé colonel de cavalerie, MM. Jentet, Collinet de Labeau, Terre sont nommés lieutenants-colonels; MM. Cersoy, Gaillard de Saint-Germain, François et Niel sont nommés chefs d'escadron.

M. ANDRIEUX AMBASSADEUR
Il est question de faire de M. Andrieux un ambassadeur. Il serait envoyé à Saint-Petersbourg, en remplacement de M. de Chaudordy, qui, réfugié dans sa famille, attendait tranquillement les événements.

M. de Courcel est également envoyé sa démission.

LA DÉMISSION DE M. FLOQUET
M. Floquet maintient sa démission de préfet de la Seine, et son journal, *l'Union républicaine*, se faisant l'écho grotesque de son exaspération, raconte aujourd'hui que le clergé de province disait des messes pour demander au ciel la chute de M. Gambetta, et qu'il est encore plus content qu'après le 16 mai.

LES AMBASSADEURS
Il est curieux de constater que, durant le ministère Gambetta, la France n'a été représentée par des ambassadeurs ni à Berlin ni à Saint-Petersbourg.

En effet, M. de Chaudordy, qui devait remplacer M. de Saint-Vallier en Allema-

gne, n'a pas quitté Paris; on annonce même qu'il vient de donner sa démission; on sait que M. de Chaudordy est un réactionnaire fervent; la nouvelle de sa démission sera donc aussi bien accueillie que celle de sa nomination l'aurait été défavorablement.

D'autre part, M. de Courcel, qui devait remplacer le général Chanzy en Russie, ne s'est pas rendu à son poste; il est également démissionnaire.

Actuellement, du reste, la France est fort peu représentée à l'étranger, car, outre que nos ambassadeurs à Berlin et à Saint-Petersbourg n'existent pas, nos ambassadeurs à Rome et à Berne sont à Paris.

De plus, M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Londres, vient d'être rappelé; il sera de retour aujourd'hui, sans doute.

Les ambassadeurs seraient-ils inutiles? Cela paraît assez probable. Pourquoi, dès lors, continuer à dépenser, pour en entretenir, plusieurs millions chaque année.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
M. Marin est nommé sous-préfet à Saint-Malo.

M. Mastier est nommé secrétaire général de Seine-et-Oise.

M. Gouley est nommé secrétaire général du Pas-de-Calais.

M. Lion, chef de cabinet de M. Margue est nommé sous-préfet de Guingamp.

M. Thibonneau est nommé sous-préfet de Gien.

M. Machot de Varenne, conseiller de préfecture de l'Ardèche est nommé secrétaire général du Cantal.

M. Worms, secrétaire particulier de M. Waldeck-Rousseau, est nommé conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine.

M. Bucier d'Albe est nommé conseiller de préfecture du Loiret.

M. Lecocq, attaché au ministère de l'Agric. de l'Ardèche.

NOMINATION DE M. PALLAIN
M. Georges Pallain, conseiller d'Etat, directeur du cabinet, du personnel, des fonds et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères, est nommé directeur du contentieux, de l'inspection générale, de la statistique et de l'ordonnancement, agent judiciaire du Trésor au ministère des finances, en remplacement de M. Rouget, inspecteur général, dont la démission a été prise.

LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE
Par suite de la crise ministérielle, les négociations relatives au traité de commerce franco-suisse sont forcément renvoyées à une époque ultérieure.

UNE DÉMISSION
M. Tétreau a donné sa démission de secrétaire général du ministère des arts. M. Tétreau reprend sa place au conseil d'Etat.

DINER OFFICIEL
Jendi prochain, 2 février, aura lieu, chez M. le président de la République à l'Élysée, un grand dîner offert à M. le général Canrobert et aux généraux membres de la commission du classement militaire.

MORT DE M. LAURENT SAINT-LAURENT
M. Nogent-Saint-Laurent est mort.

L'AMASSADE DE RUSSIE
On annonce que, sur les instances de M. de Freycinet, le général Chanzy retournerait à Saint-Petersbourg.

LES DÉMÉNAGEMENTS
Presque tous les membres du cabinet défunt ont quitté les ministères.

M. Gambetta s'est installé hier dans son hôtel de la rue St-Didier.

MM. Waldeck-Rousseau, Allain-Targé et Paul Bert ont aussi déménagé.

Quant à M. Rouvier, il n'a pas eu cette peine; il n'avait jamais emménagé, lui, — faute de local où s'installer!

SOUS-SECRETAIRES DES COLONIES
Nous tenons de source absolument certaine que M. de Mahy, député de la Réunion, a décliné les offres qui lui ont été faites de prendre le sous-secrariat des colonies. La raison de ce refus ne serait autre que le rattachement des colonies au ministère de la marine, rattachement qui sera effectué par le nouveau président du conseil.

DUEL LULLIER-CASSAGNAC
A la suite du procès de Lorient, où le commandant Sibour a délivré publiquement à M. Charles Lullier un certificat d'honorabilité démentant les accusations d'immoralité élevées contre lui, ce dernier a envoyé de nouveaux séjours à M. Paul de Cassagnac.

M. LEGOUVÉ
M. Legouvé est obligé de garder la chambre, par suite d'une forte bronchite. Le spirituel académicien a fait informer l'Académie française qu'en raison de cette sérieuse indisposition, il ne pourrait se rendre aux diverses commissions de prix.

L'oiseau de mauvais augure
Paris, 30 janvier.

Cet oiseau de mauvais augure, c'est M. J.-J. Weiss.

En effet, chaque fois qu'il a été appelé à servir un gouvernement, — et il l'a été prêt à les servir tous, — ce gouvernement touchait à sa fin.

Jugez plutôt!

Il entre dans le ministère Olivier comme sous-secrétaire d'Etat; — et l'Empire s'écroule.

Il sert par la plume l'« Ordre moral; — l'« Ordre moral », devant le suffrage universel, s'entend dans un immoral désordre.

Il devient l'ami des hommes du Seize-Mai et entre au conseil d'Etat. — et quelques fours plus tard, M. de Broglie et ses complisses disparaissent sous le mépris public.

Enfin, il s'embauche au service de M. Gambetta, — et M. Gambetta s'effondre.

On voit que, décidément, M. J.-J. Weiss est un oiseau de mauvais augure.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

CREUSE
2^e Circonscription d'Aubusson

MM. JOURDAIN, rép. rad. 1199
REGNARD, rép. rad. 793
TOUSSAINT, rép. rad. 293
CORNUDET, rép. mod. 3806
JEZERSKI, rép. opport. 3310

BALLOTAGE
En remplacement de M. Amédée Le Faure, décédé.

CANTAL
Circonscription de Saint-Flour

MM. AMAGAT, rép. rad. 3120
QUOUILLET, rép. mod. 2150

Suite de l'invalidation de M. de la Villegontier.

COTES-DU-NORD
Circonscription de Loudéac

MM. de JANZÉ, rép. rad. 8770
BOSCHER-DELANGLE, cl. 7351

Suite de l'invalidation de M. Boscher-Delangle.

Première circonscription de Dinan
MM. EVEN, rép. 5512
Abbé DAGORNE, cléric. 5030

Suite de l'invalidation de M. Degorne.

ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Fougères

MM. RIBAN, rép. 9115
De la VILLEGONTIER, clér. 9100

Suite de l'invalidation de M. de la Villegontier.

SARTHE
Deuxième circonscription de Mamers

MM. GALEPIN, 4304
LEVASSEURS-ALBIN, rép. 2439
BRIFFAULT, rép. 909
D'AILLIÈRES, cléric. 4923

BALLOTAGE
En remplacement de M. de Perrochel, décédé.

SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de Provins

MM. PREVET, 4159
BEURDELEY, rép. rad. 823
LENIENT, cent. gauc. 4070
PÉANSON, 2920

BALLOTAGE
En remplacement de M. Sallard, décédé.

HAUTE-VIENNE
Arrondissement de Rochechouart

MM. CODET, rép. rad.
POULIOT, rép. mod. (étu)
M. Pouliot est élu avec 907 voix de majorité.

Suite de l'invalidation de M. Codet.

L'ÉDUCATION MILITAIRE

Paris, 30 janvier.

La cinquième sous-commission de la commission de l'éducation militaire, créée par le ministre de l'instruction publique et des cultes, s'est réunie hier, sous la présidence de M. Paul Bert.

des exercices militaires : gymnastique, équitation, escrime, des promenades, et en général de tout ce qui concerne l'éducation physique et militaire.

Il y aura un adjutant scolaire par groupes de quatre ou cinq études ou par cour; cet adjutant sera un sous-officier en activité de service, choisi de préférence parmi les sergents qui ont été chargés de l'instruction militaire des volontaires d'un an ou de services similaires. Les adjutants scolaires seront dans la position de sous-officiers détachés de leur corps; ils continueront à rester sous l'autorité du ministre de la guerre et à porter l'uniforme de leur corps; ils recevront du ministère de l'instruction publique un traitement annuel de 1.200 francs; ils auront droit à la nourriture et au logement. Ceux d'entre eux qui seront mariés recevront une indemnité de logement.

Dans les grands établissements, un officier en retraite présenté par le ministère de la guerre sera chargé de l'éducation militaire; il portera le titre d'adjutant-major scolaire, il conservera l'uniforme du corps auquel il appartenait et du grade qu'il occupait en dernier lieu dans l'armée active; les adjutants scolaires seront sous ses ordres, il sera lui-même soumis à l'inspection d'officiers supérieurs délégués à cet effet par le ministre de la guerre, son traitement annuel sera de 1.500 fr.

La commission a choisi son rapporteur et a fixé sa prochaine séance à demain lundi.

ALGÉRIE & TUNISIE

Observation au Pacha

Tripoli, 29 janvier, soir.
Nous pouvons annoncer que notre consul général et chargé d'affaires à Tripoli, M. Féraud, a été officiellement chargé par le gouvernement de présenter des observations au Pacha relativement à l'attitude des autorités à l'égard de la France, et des préparatifs d'armement qui se font en général et sur la frontière tunisienne en particulier.

Ces observations, nous devons le constater, ont été accueillies avec une grande déférence, mais, suivant le système musulman, le Pacha n'en a tenu aucun compte.

Les autorités, en effet, soutiennent les marabouts qui parcourent la contrée en prêchant la guerre sainte contre la France. En outre, la Sublime-Porte continue plus que jamais, à expédier des canons et des munitions dans la Tripolitaine; ces préparatifs ne sont pas sans causer des appréhensions et des craintes sérieuses dont on trouve certainement la trace dans les derniers rapports de M. Féraud.

Siège de Gabès

Tunis, 30 janvier.
Les insurgés ont assiégé de nouveau Gabès. On dit ici que la colonne Logerot, arrivée hier à Sousse, doit partir pour Gabès.

ITALIE

Le Traité de Commerce

Rome, 30 janvier.
La Voce della Verità dit que le gouvernement italien a reçu du gouvernement français la demande formelle de proroger, pour six autres mois, la convention commerciale provisoire qui expirait le 8 février. Cette prorogation sera peut-être réduite à trois mois.

RUSSIE

Révolution agraire

Saint-Petersbourg, 30 janvier.
De graves désordres ont éclaté à Duna-borg, ville située sur la Dvina. Ils ont été motivés par le bruit que le czar, en jouant aux cartes avec l'empereur Guillaume, aurait perdu les trois provinces de la Baltique. Des bruits de même nature ont fait éclater presque une révolution agraire dans le gouvernement de Witepsk. A l'occasion du recensement de la population, les paysans

se sont soulevés, accusant les seigneurs de trahison. Une terreur panique s'est répandue parmi les propriétaires fonciers, qui se sont réfugiés pour la plupart dans les villes. Il a fallu faire venir des troupes pour rétablir l'ordre.

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Vienne, 30 janvier.
Dans la séance d'aujourd'hui de la délégation autrichienne, M. de Kalnoky a présenté un projet de loi tendant à ouvrir au ministère de la guerre un crédit extraordinaire de 8 millions de florins, nécessaire pour prendre des mesures militaires en vue de réprimer l'insurrection dans le sud de l'empire et dans les provinces occupées. Les nouvelles du théâtre de l'insurrection sont de plus en plus mauvaises. Le général Jovanovic, commandant la province, a envoyé au gouvernement plusieurs rapports communiqués aux Délégations.

Les bandes sont nombreuses, régulièrement organisées, bien armées, et ont enlevé déjà plusieurs postes militaires, celles qui ont été battues se reforment dans les montagnes, difficilement accessibles aux troupes régulières.

Trieste, 30 janvier.

Dans les environs de Stolac on signale depuis quatre jours des engagements entre les soldats autrichiens et les insurgés.

Des voyageurs, de retour de la Dalmatie, annoncent qu'il y a plusieurs centaines de morts.

Les insurgés occupent des positions inaccessibles, où ils se sont barricadés dès le commencement de l'action.

Le gouvernement autrichien a commandé à la Société des Lloyd dix vapeurs pour le transport en Dalmatie de 50.000 hommes de troupes. Ce qui portera à 50.000 le nombre des soldats autrichiens concentrés dans la Dalmatie.

L'intention des insurgés de l'Herzégovine est de propager l'insurrection en Bosnie, afin de couper les communications aux troupes autrichiennes qui se trouvent dans le district de Leica et de maintenir leurs moyens de correspondance entre Novi-Bazar et la Serbie.

Beaucoup de soldats de la landwehr du territoire de Zupa se sont joints aux insurgés.

Plusieurs gendarmes herzégoviniens, que le gouvernement autrichien avait appelés comme gardes territoriaux ont rejoint les insurgés avec armes et munitions.

IRLANDE

La crise Financière

Dublin, 30 janvier.
On annonce qu'un agent de change a suspendu ses paiements. Le passif dépasserait 200.000 livres sterling.

Ce sinistre serait la conséquence de la crise financière de Paris.

On craint d'autres suspensions de paiement.

PORTUGAL

Le Meeting de Porto

Lisbonne, 30 janvier.
Les autorités ont dispersé le meeting de Porto dirigé contre le gouvernement; il y a eu quelques blessés.

La presse progressiste cherche à indisposer l'opinion publique contre le gouvernement.

Le Secula annonce un grand meeting de protestation.

Attentat contre le Roi d'Espagne

Paris, 30 janvier.
On annonce qu'une tentative d'assassinat a été dirigée contre la famille royale d'Espagne tout entière à son retour du Portugal.

Voici comment les choses se seraient passées : On savait que le roi Alphonse devait, avec la reine et sa suite, quitter Lisbonne pour rentrer à Madrid. Près de la station de Caracollera, huit hommes armés s'étaient postés sur la voie et avaient enlevé deux rails, mais ils furent aperçus par un paysan qui alla dénoncer le fait au chef de gare.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

On fit jouer le télégraphe; l'inspecteur de la ligne, avisé, fit monter six gendarmes sur le tender de la locomotive et ordre fut donné de replacer les rails à la hâte, et le train passant sans encombre, est arrivé à Madrid sans que le roi et la reine se soient doutés du danger qui les avait menacés.

LA BOURSE

A LYON

Les choses s'embrouillent et s'éclaircissent tout à la fois.

L'Union ne paie plus, la ruine sera donc complète, et on ne perdra plus de temps à raccommoquer la loque financière.

Les agents seront d'instinct liquidés, et leurs clients aussi, c'est logique et normal.

Le propriétaire, le commerçant qui, jusqu'à présent, faisait honnêtement ses affaires, et qui aura eu la faiblesse d'emprunter, sur un gril chauffé à cent pour cent et plus, il sera cuit lui-même, et ce ne sera que justice.

Quant à l'écorcheur qui aura conçu et exécuté l'idée atroce de faire rotir un emprunter, sur un gril chauffé à cent pour cent et plus, il sera cuit lui-même, et ce ne sera que justice.

Il est suffisamment démontré que tous les beaux projets de replâtrage de notre marché effondré sont de purs balivernes, et les notables de notre ville feraient certainement mieux de prendre un gigantesque balai et de nettoyer une place jonchée de décombres.

N'en tend plus, de tous côtés, que ces mots prononcés avec étonnement: Comment peut-il se faire que les agents de change s'enrichissent? C'est par la faute, sans doute, de la frénésie des spéculateurs enragés qui achetaient toujours et quand même.

Il faut que le gouvernement soutienne les agents de change qui sont des officiers ministériels.

Eh! bonnes gens, qui donc, si ce n'est les agents ou leur personnel, ce qui est la même chose, a encouragé ceux qui ignoraient l'existence de la Bourse, à spéculer sans garantie? Qui donc, si ce n'est les agents, a ouvert des crédits ridicules et hors de toute proportion avec les ressources des gogos qui se pressaient autour de la corbeille? Qui donc, si ce n'est les agents, a poussé l'Union à des cours vertigineux, ainsi que la Landerbank, en donnant des conseils intéressés aux moutons de Panurge?

Qui donc, enfin, si ce n'est les agents de change, a élevé la soif du lucre à la hauteur d'une institution?

Et l'on demande au gouvernement de tendre une main secourable à ces officiers ministériels qui étaient créés pour sauvegarder les intérêts de leurs clients, et qui au contraire, leur ont élargi la route de l'abîme....

C'est de la fantaisie.

On n'oserait peut-être pas prétendre que les agents de change ont été institués pour créer le Marché en Banque, et pour faire des transactions incontrôlables, sur des valeurs qui n'avaient pas même vu le jour.

Nous n'entendons pas par là formuler contre la corporation des Agents de change un réquisitoire, mais nous croyons bon de montrer la grande part de responsabilité qu'elle a assumée dans les derniers événements.

Quelle réponse le président de la République aurait-il bien pu faire à une députation de négociants qui, ayant fait des crédits insensés à une clientèle douteuse, aurait été lui demandant son intervention, et comment aurait-il accueilli un discours lui exposant que le blé, par exemple, marchandise de première nécessité cependant à baisse de dix francs le quintal, et que cette baisse menacerait le commerce des grains d'une ruine immédiate.

Le président lui aurait ri au nez, évidemment et pourtant ces négociants eussent pu avoir, peut-être, d'excellents motifs pour réclamer assistance et secours.

Mais, objectera-t-on, les agents de change ayant fait placer beaucoup de fonds en report, ont inspiré plus de confiance qu'un trafiquant ordinaire en raison de leur prestige d'officiers ministériels. A cela nous répondrons que lorsqu'un notaire, officier ministériel

grands moyens, toutes les difficultés s'aplanissent devant elle.

— Eh bien, oui, continua le marquis, je quitterai Paris dès qu'on le voudra et j'irai m'installer où l'on me dira d'aller.

— Ah! monsieur le marquis, voilà une résolution qui va nous rendre tous bien heureux!

— Dès demain je ferai partir Firmin. Je pense qu'il trouvera aisément à louer une maison assez vaste pour nous loger tous.

— Est-ce que vous songeriez à emmener votre femme?

— Sans doute, et vous aussi.

Madame de Perny secoua la tête.

— Monsieur le marquis, dit-elle, vous ne réfléchissez pas à la position de Mathilde et à son danger qu'il y aurait pour elle de voyager. Assurément, ne consultant que son cœur, son affection pour vous, elle témoignera le désir de vous accompagner; mais ce serait une grande imprudence et s'il le faut, vous devez user de votre autorité pour la convaincre qu'elle ne doit pas vous suivre. Elle a absolument besoin de calme et de tranquillité. Près de vous, elle se fatiguerait forcément, elle serait constamment tourmentée et agitée, elle aurait des inquiétudes des craintes, dont nous devons prévoir toutes les conséquences.

— C'est vrai, murmura tristement le malade.

— Il faut donc que Mathilde reste à Paris; je serai près d'elle, je ne la quitterai pas et je l'entourerai de tous les soins que réclame sa position. Oh! je sais que cette séparation vous semblera cruelle, mais elle est nécessaire. C'est un sacrifice que vous devez faire l'un et l'autre.

— Oui, fit le marquis, cette fois encore vous avez raison. Allons, je partirai seul avec mon fidèle Firmin.

aussi, a reçu des dépôts d'argent considérables de gens qui croyaient en lui, et que ce même notaire, un beau matin, tombe en faillite, il ne vient nullement au gouvernement la pensée de tirer du précipice les gogos qui s'y sont précipités.

Que l'on permette d'ajouter que les capitalistes qui ont reporté à des taux qui rappellent les marchands que Jésus-Christ chassa du Temple, sur des valeurs qui s'effondrent, ont beaucoup exposé pour beaucoup gagner. Ils n'ont donc pas à se plaindre légalement.

Nous ne voyons rien dans tout cela de particulièrement remarquable, si ce n'est le nombre et l'importance des fautes.

Il faut en finir, néanmoins, et si le mal est irrémédiable, qu'on coupe un bras et une jambe au malade, mais qu'on ne le laisse pas mourir tout seul.

Que la liquidation judiciaire et réglementaire se poursuive, ni plus ni moins que chez le premier épiciier venu; que chacun, suivant sa légèreté et sa sottise, soit frappé.

Qu'on renouvelle le Parquet. Mieux encore, qu'on le supprime! Et que le marché soit libre. Nous nous demandons à quoi il va servir dorénavant, le Parquet, puisque la garantie qu'il offrait n'existe plus.

Un seul point prime tout, c'est la gêne du commerce qui augmente tous les jours bien qu'elle ne soit qu'à son début.

Qu'on proroge les échéances.

(A suivre.)

Nous apprenons que vendredi 3 février doit avoir lieu à Paris une assemblée des actionnaires de l'Union générale, où leur sera exposée la situation de cet établissement qui n'a pu continuer ses opérations.

La caisse était fermée aujourd'hui.

LA SITUATION

On lit dans le Salut Public:

Ce matin, à l'ouverture des bureaux de l'Union générale, une affiche a été apposée, annonçant la suspension des paiements sur un ordre parti du siège social.

Nous ne dirons pas quel a été l'ahurissement du public à la vue de ces quelques lignes grosses de complications.

Nous préférons expliquer comment le fait a pu se produire.

En vue de soutenir sa va leur dont le prix en bourse était attaqué par un clan puissant de baissiers, l'Union a reporté des actions anciennes, puis a soustrait des actions nouvelles, en les revendant à la coulisse de Paris et de Lyon. C'est ce que tous les capitalistes ont fait et ce qui paraissait à l'abri de toute commotion, puisque les titres d'Union nouvelle devaient être livrés en janvier et réglés par des compensations entre le parquet où se traitaient les actions anciennes et la coulisse qui avait acheté les nouvelles.

Malheureusement la baisse est arrivée, et, à l'heure qu'il est, la Société de l'Union est débitrice de 35 millions, soit à Paris, soit à Lyon, pour ses reports de titres anciens, tandis qu'elle est créancière de 45 millions sur la vente en coulisse des titres nouveaux.

Or, si l'on veut que ces mesures aient pu être prises, il faut que les agents de change, les banquiers de Paris se soient syndiqués comme nous l'avons plusieurs fois expliqué, et qu'ils aient avancé une somme de 85 millions, jugés nécessaires pour faire la liquidation du 31 janvier.

Mais lorsqu'on leur a parlé de la coulisse, ils ont fait la sourde oreille et refusé de s'en préoccuper.

Dans la réalité des choses, la sollicitude des banquiers n'avait qu'un mobile personnel. Ils voulaient empêcher une catastrophe au 31 janvier et faciliter les reports, avec l'espérance que les titres qui leur resteraient en main pourraient être, dans le courant de février, rejetés dans la circulation. Ils savaient ainsi cinq cents millions au moyen d'une avance cinq fois moindre.

Nous leur combinaison péchait par la base.

Si la coulisse n'était pas mise en mesure de lever les titres d'Union nouvelle, il n'y avait rien de fait, la solution restant bête d'une jambe.

C'est ce qu'on n'a pas voulu comprendre. Ainsi, la société de l'Union, engagée

par la ruine de la coulisse, était impuissante à faire face à ses engagements.

Nous n'aborderons pas ici la question grave des responsabilités encourues par les administrateurs de l'Union. Pourquoi ont-ils toléré des opérations sur les titres de leur Société? On aura plus tard à examiner ce point lumineux.

Pour le moment et en admettant qu'il y ait eu de la part des banquiers un désir intelligent et une volonté impartiale de faire face à toutes difficultés, on ne s'explique pas leur exclusivisme vis-à-vis de la coulisse.

Il fallait sauvegarder la liquidation dans son ensemble, ou ne pas se mêler du sauvetage, et les efforts égoïstes qui ont été tentés sont frappés de stérilité par l'insuffisance même des moyens qu'on a cru devoir adopter.

L'Union n'avait pas à hésiter en face de ces sentiments exclusifs, et, puisqu'on ne faisait valoir que ces dettes, elle a arrêté ses paiements. Les responsabilités personnelles viendront à leur heure.

On nous dit, et nous le répétons sous toutes réserves, qu'une assemblée générale des actionnaires de l'Union va être convoquée pour vendredi prochain. Nous verrons ce qui en sortira.

L'émotion a été vive à Lyon, et la police a mis sur pied toutes ses forces pour conjurer l'effervescence des esprits risquant de se traduire par des manifestations tumultueuses.

Nous ne croyons pas à ce danger, parce que tout le monde est plus ou moins touché et que l'affaissement des caractères est autrement à craindre que les violences de la rue.

Réagissons donc contre ces dispositions et ne nous laissons pas entraîner au pire par l'abandon de tout sang-froid.

Il y aura des pertes sensibles, douloureuses. Mais ce serait bien autre chose si l'on se mettait à déraisonner et, par exemple, à diriger des actions judiciaires sans utilité bien démontrée. Reprenons possession de nous-mêmes et envisageons la situation avec un peu de calme, sans nous laisser aller aux inspirations de la peur ou de la colère.

A ce point de vue, nous applaudissons au jugement qui a été rendu samedi par le tribunal de commerce, qui a décidé la mise en liquidation judiciaire de la chambre syndicale des agents de change.

Me Damour, avoué, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Il opérera sous le contrôle d'une commission consultative et de surveillance composée de MM. Arthur Broleman, Théodore Côté, Emile Fougasse, Mathieu Thomasset et Henri Rolland.

Les opérations du liquidateur vont donc commencer immédiatement; mais nous tenons à signaler une grosse difficulté qui va surgir sous ses premiers pas.

Le parquet de Lyon est composé de trente agents. Il y en a quinze, supposons-le, qui sont créanciers de la chambre syndicale et les quinze autres débiteurs.

Ces derniers ont fait des crédits aventurés et ils sont compromis par leur clientèle. Ils sont incapables de payer leur solde débiteur, et à ce titre ils tombent sous la juridiction du liquidateur.

Quant aux agents créanciers, ils se bornent à dire à la chambre syndicale, qui n'est en somme qu'un rouage intérieur, un trente-unième agent chargé de compenser les opérations: vous nous devez des sommes plus ou moins fortes contre des titres.

Ces valeurs, nous sommes prêts à vous les livrer contre votre versement en argent.

Mais à quel titre de liquidateur viendrait-il s'immiscer dans nos affaires personnelles? Pourquoi nous occuperait-il parmi les agents en suspension réelle de paiements? Nous sommes les titres vendus vous nous devez le prix des titres vendus par notre clientèle. Eh bien! alors, laissez-vous gérer nos charges et inquiétez-vous uniquement des agents débiteurs. Plus tard lorsque vous aurez fini de rentrer, en tout ou en partie, les dettes des clients acheteurs, nous verrons à demander à nos propres clients un concordat amiable s'il y a lieu, et une reconnaissance de notre part faite honnêtement.

Ce raisonnement est sans réplique. La liquidation judiciaire ne peut s'exercer que contre les agents qui ont compromis la corporation tout entière.

THÉÂTRES

SARAH BERNHARDT A VIENNE

Dans les *Nouveaux Ménages*, Mlle Sarah Bernhardt a remporté une victoire éclatante; ce rôle, qu'elle a joué hier pour la première fois, mérite une place d'honneur à côté de ses meilleures créations. Le pu-

blic lui a fait un accueil enthousiaste après chaque acte.

L'ensemble était remarquable et un des meilleurs que nous ayons vus.

A la fin du 3^e acte, M. Daria (Paul Armand) trouvait des accents du cœur si vrais et si touchants, que le public l'a salué par une triple salve d'applaudissements bien mérités.

EDEN-THÉÂTRE A DELILLE

Hier, le théâtre Delille était fermé au moment de l'ouverture des bureaux.

Le public qui voulait assister à la représentation se demandait quelle pouvait être la cause de ce retard.

Après renseignements, nous avons appris que MM. Delille et Newbors donnaient une représentation dans une des plus grandes institutions de notre ville.

Nous voyons avec plaisir que la célébrité des deux physiciens s'étend partout.

Aussi, de nombreuses demandes leur sont adressées pour donner des soirées en ville.

MÉNAGERIE BIDEL

Tous les soirs chacun se rend dans cette immense ménagerie pour assister au travail des fauves.

Quant à Bidel, nous n'avons rien à ajouter, c'est toujours cette confiance exquise dans sa force et dans sa volonté.

La lutte que le dompteur soutient avec le sauvage Truquart épouvante, mais on admire la tranquillité farouche de son puissant tigre, se laissant ouvrir sa gueule formidable et après avoir fait quelques sauts, regagner paisiblement sa demeure avec sa féroce moitié qui va offrir ses mamelles à ses petits qui l'attendent.

THÉÂTRE DELORBIEUX

La représentation de dimanche a fait salle comble. Les charmantes artistes, Mlle Blanche et Marie ont obtenu un succès non moins grand qu'aux précédentes représentations. Elles ont été rappelées avec enthousiasme, et le professeur Bénézet, Mlle Zoc, son gracieux sujet ont été l'objet d'ovations sans fin.

Dimanche, avant dernière représentation. Avis aux retardataires.

SPECTACLES DU 31 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. — *L'Écureuil*, comédie-vaudeville.

Odette, comédie nouvelle en 4 actes.

Folies-Bergères

Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)

Séance à 8 h. 1/2.

ELECTIONS MUNICIPALES

de Charbonnières

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Votants : 148. — Majorité absolue : 75.

MM. Delorme (Denis).....(élu) 77 voix

Anselmet.....(élu) 81

Ravel.....(élu) 76

Dclorme (P).....(élu) 80

Fournier.....(élu) 83

Girard.....(élu) 80

Cochet.....(élu) 81

Audras (J.-B).....(élu) 79

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

Votants : 128. — Majorité absolue : 65.

MM. Moncel (B).....(élu) 77 voix

Kuppenheim.....(élu) 76

Crozier (J.-C).....(élu) 68

De la liste républicaine anti-cléricale ont passé : MM. Denis Delorme, Chevrotin, Anselmet et Ravel.

De la liste bourgeoise et cléricale : MM. Victor Fournier, Cochet, Girard, P. Delorme et J.-B. Audras.

MM. Benoît Moncel, Auguste Kuppenheim et J.-C. Crozier qui ont passé

sourd l'empêchait d'entendre. Elle n'avait plus conscience de son être, elle semblait frappée d'insensibilité; elle éprouvait une sorte de vertige.

Elle se remit peu à peu, et, sortant de son anéantissement, elle parvint à ressaisir sa pensée. Aussitôt, elle se rappela ce qui venait de se passer; comme un écho sinistre les paroles de sa mère résonnèrent de nouveau à ses oreilles et dans son cœur. En voyant l'effroyable abîme que la cupidité des siens creusait sous ses pieds, elle poussa un cri de terreur. Puis elle bondit sur ses jambes et agita désespérément ses bras comme si elle eût voulu repousser quelque fantôme invisible et menaçant.

— Ah! c'est horrible, horrible! prononça-t-elle d'un ton douloureux, en laissant tomber ses bras le long de son corps.

Après un court silence elle reprit : — Mais je suis donc bien lâche!... Quoi! je laisserais s'accomplir ce crime, quand je n'ai qu'un mot à dire pour l'empêcher! Ils veulent que je garde le silence... Oh! les malheureux!... Mais en me taisant je me fais leur complice, je deviens une misérable et, comme eux, une infâme!... Oh

au deuxième tour, faisaient partie de la liste anti-cléricale. Une protestation a été faite par suite de l'élection de M. J.-B. Audras, attendu que deux habitants de la localité portent les mêmes noms et prénoms. Il y aura donc probablement lieu à une nouvelle élection dimanche prochain.

RÉPONSE DU COMITÉ CENTRAL

Comité de l'Alliance du 3^e arrondissement

Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil lyonnais, La commission de conciliation du Comité central des républicains radicaux de Lyon ne veut pas laisser sans réponse le document que vous avez publié dans votre numéro du 12 janvier, au nom de l'Alliance républicaine de 3^e arrondissement.

L'extrait du rapport de votre commission que vous avez publié le 28 décembre dernier, ne parlait que des tentatives de conciliation faites en vue de la conciliation dans le 6^e arrondissement. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à parler dans cet extrait de rapport, des démarches que nous avons faites auprès de l'Alliance du 3^e arrondissement pour obtenir une entente si désirable entre les deux comités rivaux.

Notre commission n'a donc pas fourni au comité de l'Alliance du 3^e arrondissement le prétexte d'engager une polémique par la voie de la presse, et l'on comprendra difficilement qu'il ait pu rétablir des faits dont nous n'avons pas parlé.

Néanmoins, nous acceptons l'occasion qui nous est offerte de prouver, une fois de plus, que les intentions du Comité central étaient meilleures que celles qu'on semble vouloir lui prêter, et qu'elles sont encore aujourd'hui ce qu'elles étaient alors, c'est-à-dire toutes à la conciliation dans l'intérêt du parti républicain.

C'est donc, à notre grand regret, que nous allons signaler quelques-unes des nombreuses contradictions et erreurs que les auteurs de l'article en question semblent y avoir accumulées à dessein.

La première phrase du troisième paragraphe dit : « Nous ignorons si des démarches ont été faites dans les autres arrondissements pour la conciliation, etc. »

Cela, nous répondons : Comment la commission électorale de l'Alliance peut-elle dire qu'elle a ignoré que des tentatives de rapprochement ont été faites ailleurs que dans le 3^e arrondissement, quand ce fait a été porté à sa connaissance par la commission électorale du comité Bonnet-Duverrier, du 6^e arrondissement, dans un manifeste publié par le Réveil lyonnais dans ses numéros des 14 et 18 décembre, et affiché à la Guilloitière, pour soutenir la candidature Humbert, au deuxième tour de scrutin.

Après la phrase que nous venons de citer, nous lisons : « Ce que nous pouvons affirmer, c'est que ni avant ni après les élections, aucune proposition de conciliation n'a été faite aux républicains socialistes de la 3^e circonscription. »

Ce n'était vraiment pas la peine d'affirmer aussi catégoriquement qu'aucune proposition de conciliation n'avait été faite de la part du Comité central, pour dire le contraire immédiatement après. Lisez plutôt : « Il est vrai que, cinq jours avant le scrutin du 4 décembre, la commission électorale recevait une lettre signée Bischoff demandant une entrevue. Mais cette lettre manquait de clarté, etc. »

Ne pouvant nier cette preuve de la conciliation offerte, on essaye de se tirer d'embarras par une plaisanterie. Autrement, avec un peu de bonne volonté, nos contradicteurs auraient facilement reconnu que la lettre signée Bischoff ne manquait pas de clarté, puisque la délégation qu'elle demandait s'est trouvée à rendez-vous à l'heure dite, chez le citoyen Fichet, et que là, des explications non vaines ont été données de vive voix. Ils se seraient contentés de rappeler que ce n'est pas cinq jours, mais bien dix, avant le scrutin, que la proposition a été faite, c'est-à-dire alors que le candidat définitif n'était pas choisi.

Nous pourrions continuer ainsi de relever les contradictions et les erreurs qui remplissent le fond et la forme de l'article qui nous occupe, mais nous y renoncons. Ce que nous en avons montré suffit pour permettre de juger la valeur du texte.

Cependant, nous ne terminerons pas, sans relever l'accusation portée par nos contradicteurs contre le Comité central.

Il y a pas deux comités en présence, disent-ils, mais bien deux politiques ; et ils ajoutent : « L'une modérée, l'autre radicale, toute d'attribution et de commissions ; c'est celle du Comité central. »

L'autre, de réformes nécessaires, pour suivant la transformation économique de la société, arborant hautement le drapeau du socialisme, c'est la nôtre. »

Voilà tout le programme de l'Alliance. C'est beaucoup de fumée pour si peu de feu.

En effet, il n'y a rien là qui dépasse les réformes inscrites dans le programme du Comité central. Ah ! pardon, il y a le mot de socialisme qui ne nous déplaît pas, du reste, mais que nos adversaires ont la prétention d'accaparer pour eux seuls, quoi qu'ils ne lui aient donné aucune idée, aucune solution nouvelle pouvant intéresser les travailleurs, au nombre desquels nous nous comptons.

Nous ne savons pas si les membres dirigeants de l'Alliance possèdent le secret de faire disparaître les maux de l'humanité souffrante et s'ils ont trouvé la solution du grand problème de la misère. Ce que nous savons très-bien, par exemple, c'est que les mandats politiques qu'ils ont confectionnés ne diffèrent pas du Comité central quand au fond et qu'ils en sont souvent la copie.

Or, s'ils n'inscrivent dans leurs programmes ce que le comité central inscrit dans les siens, ou sont donc les deux politiques en présence ?

En conséquence, le Comité central affirme hautement qu'il a toujours revendiqué et qu'il revendiquera toujours énergiquement, sans se lasser jamais, l'émancipation des travailleurs ; mais il croit que cette émancipation peut être durable et ne pas constituer une nouvelle injustice, doit se faire plus raisonnablement que ne s'est faite celle de la bourgeoisie.

C'est sur ce terrain que nous donnons rendez-vous à tous les républicains avancés qui, de bonne foi, veulent des réformes politiques et sociales, au lieu de cette guerre de comités, faite par quelques personnalités pour la vaine gloire d'être dirigés ou pour satisfaire des ambitions exagérées.

Le Comité central qui veut toutes les libertés et toutes les réformes contenues dans le principe républicain, déclare cependant qu'il n'a jamais cherché et qu'il ne cherchera jamais l'alliance des citoyens

qui inscrivent dans leurs manifestes les théories du collectivisme, du communisme, de l'anarchisme, etc., parce qu'il est convaincu que l'application de ces théories serait la destruction de la République au profit d'un autre programme et non.

En résumé, le Comité central, c'est-à-dire la fédération des comités électoraux des six arrondissements de Lyon, ne demande qu'à faire l'oubli sur les scissions passées à Lyon, et à recevoir dans son sein, sans condition, tous les sincères républicains.

Enfin, c'est à la commission de conciliation et à son président que les procès-verbaux devront être adressés et c'est cette commission qui sera chargée d'introduire les nouveaux groupes dans leurs arrondissements respectifs.

Venez donc à nous citoyens. Le Comité central veut des mains maternelles. Unis dans une commune pensée pour l'avènement définitif du régime républicain, nous serons vingt fois plus forts pour obtenir les réformes politiques et sociales qui sont dans notre programme et que nous désirons tous ardemment.

Vive la République !

La Commission de conciliation.

CHRONIQUE

Rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui mardi, 31 janvier, qu'expire le délai d'inscription pour les réclamations des victimes du 2 décembre 1851.

Aucune prolongation ne sera plus accordée. Par conséquent, ceux qui ont des droits à participer à l'indemnité votée par le Parlement doivent immédiatement prendre tout ce qu'il faut pour écrire, et adresser aujourd'hui même leur pétition au préfet du Rhône.

Le nouveau match de billard
Le troisième match international de billard entre MM. Vignoux et Slosson, dont l'enjeu est de 10,000 francs, a commencé hier soir lundi, 30 janvier, dans le salon des fêtes du Grand-Hôtel.

Le juge désigné et accepté par les deux parties ne sera pas, cette fois, un professeur, mais un négociant, M. Roudeau, qui est en même temps un amateur très distingué.

De très importants paris sont engagés sur ce nouveau et palpitant match.

Le ministère de l'agriculture vient d'acquiescer les objets d'art qui doivent être distribués en prix aux concours agricoles qui va s'ouvrir.

Ces prix représentent des groupes d'animaux en argent massif. Il leur est attribué les valeurs suivantes :

Especes bovine, 2,500 fr. ; especes ovine, 1,500 fr. ; especes porcine, 1,000 fr. ; volailles vivantes, 1,000 fr., et volailles mortes, 1,000 fr.

Comme les années précédentes, ces objets resteront exposés pendant la durée du concours, autour du rond-point que l'on est en train de créer au milieu de la nef du palais.

Nouvelles académiques :
L'Académie des sciences morales et politiques a entendu hier, en comité secret, l'exposé des titres des candidats aux deux places vacantes dans la section de législation, par suite du décès de MM. Giraud et Massé.

L'élection de MM. Glasson et Arthur Desjardins, placés à la tête des deux listes, paraît assurée.

Enfin ! Lyon a vu le soleil, et l'épis débarrassé — pour un jour — de l'état miteux de brume dont il était enveloppé depuis si longtemps.

Hier, vers onze heures, le ciel a commencé à s'éclaircir, et à midi le soleil s'est montré, chassant devant lui d'épaisses vapeurs.

C'était presque une journée de printemps ! Puisse-t-elle avoir de nombreux lendemains.

Un peu de science :
M. Pasteur poursuit dans son laboratoire ses intéressantes expériences.

Hier, l'illustré savant a inoculé un virus charbonneux des plus violents à dix-huit moutons qui ont été vaccinés il y a sept mois et à quatre moutons non vaccinés.

Le résultat de cette expérience concluante sera connu dans peu de jours, et le problème sera complètement résolu.

En effet, si les moutons vaccinés résistent au virus inoculé, ainsi que toutes les probabilités l'indiquent, il suffira de vacciner les troupeaux une fois par an.

Une commission de l'hygiène des écoles vient d'être instituée au ministère de l'instruction publique.

Cette commission est chargée d'étudier les questions relatives soit au mobilier scolaire, soit au matériel d'enseignement, soit aux méthodes et aux procédés d'instruction dans leurs rapports avec l'hygiène.

Elle résumera ses travaux dans un projet de règlement d'ensemble à soumettre au conseil supérieur.

Tramways
Deux personnes : le mari et la femme, ouvriers honorables, sont venus se plaindre dans nos bureaux, de la grossièreté d'un conducteur de la Compagnie des tramways, qui leur aurait obstinément refusé deux places d'intérieur, sous prétexte que leur mise était peu soignée.

Nous devons ajouter qu'un inspecteur de cette compagnie, instruit de ce fait par les intéressés, a blâmé sévèrement le manque d'égards dont ce fantaisiste conducteur a fait preuve.

Esérons que la leçon portera ses fruits.

La photographie vient de recevoir une nouvelle application : on la fait

servir à la découverte de pièces falsifiées.

Un faussaire avait, en imitant l'écriture, ajouté de sa propre main quelques lignes qui modifiaient complètement le sens du texte primitif. Le papier était double, sur le verso et sur la feuille jointe on n'apercevait que du blanc. Mais un chimiste pensa qu'en écrivant, le faussaire avait dû exercer une certaine pression sur la feuille blanche et que, par conséquent, la photographie révélerait cette trace imperceptible à l'œil.

On photographia le papier blanc et, à la grande surprise des personnes présentes, on vit apparaître, en traits peu accentués, mais visibles, un double du texte ajouté. La preuve était faite et le coupable a été condamné.

Nous n'avons pas la prétention de connaître toutes les fonctions dont les monsignors sont chargés au Vatican ni d'apprécier l'utilité des services qu'ils rendent. Léon XIII, nous savons qu'il y a une jolie troupe de fonctionnaires, depuis les moutardiers du pape jusqu'aux camériers ; mais nous voudrions bien savoir ce que peut être l'emploi dont vient d'être investi le signor Julio Sterbini, qui est nommé *échanson secret*.

Echanson secret ! Diable ! Nous ne pouvons croire que le pape s'amuse à se « piquer le nez » à huis-clos... entre deux offices.

FAITS DIVERS

Hier soir, à cinq heures, un jeune homme de vingt-deux ans, M. Antoine Crabot, qui passait sur le pont de la Guilloitière, au moment où un cheval attelé à un camion trop lourdement chargé venait de s'arrêter brusquement, se joignit à quelques passants, afin d'aider le lourd véhicule à se remettre en marche.

M. Crabot faillit être victime de son dévouement, car n'ayant pu se garer assez à temps d'une voiture de vidange qui venait en sens inverse, une des roues de cette voiture lui passa sur le pied droit et lui fit des contusions d'une certaine gravité.

Le blessé, après un premier pansement à la pharmacie Enjolras, a été transporté au domicile de ses parents, rue Saint-Joseph, 11.

Incendie
La nuit dernière, vers une heure et demie, un commencement d'incendie qui pouvait avoir de fâcheuses conséquences s'est déclaré dans la cave de M. Vasselier, pâtissier, place Ste-Anne, au Sacré-Coeur.

L'alarme a été donnée par M. Pommer, employé au Casino, qui avait aperçu une fumée rougeâtre s'échappant par le soupirail, et qui, vu l'heure avancée, eut beaucoup de peine à réveiller les locataires de la maison qui étaient loin de se douter du danger qui les menaçait.

Le feu avait déjà consumé quelques-uns des nombreux fagots amoncés dans la cave et les flammes commençaient à lécher les fermettes.

Grâce au concours pressé des voisins, qui accoururent avec des seaux d'eau, on put, au bout d'une demi-heure, éteindre ce commencement d'incendie.

Les pertes, peu importantes, sont couvertes par une assurance.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Vol avec effraction
Dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs se sont introduits, avec effraction, dans l'écurie de M. Chosson, laitier, demeurant route d'Heyrieux, à Venissieux.

Ils s'étaient déjà emparés de ses lapins et allaient emmener le cheval, lorsque l'animal en marchant, heurta un sceau et révéla, par ce bruit, à M. Chosson, la présence des malfaiteurs.

Ceux-ci se voyant découverts, abandonnèrent leur butin et purent disparaître avant l'arrivée du propriétaire.

Accidents
La nommée V. Marie, a été prise subitement d'une attaque sur la voie publique, dans la journée d'avant-hier.

Après avoir reçu les soins que comportait son état chez M. Teillon, pharmacien, quai de Pierre-Scize, elle a été reconduite en voiture à son domicile.

Dans la soirée d'avant-hier, vers 8 heures, la femme Poncet Marie, âgée de 44 ans, ménagère, qui traversait la chaussée de la place des Terreaux, a été renversée par une voiture appartenant à la C^e des Petits-Maitres.

Une des roues du véhicule lui a passé sur le ventre.

Par les soins de quelques personnes témoins de l'accident, elle a été conduite à la pharmacie «uvre, où les soins les plus pressés lui ont été prodigués.

La gravité de son état, a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

COMMUNICATIONS

Son des Ecoles
La soirée chantante organisée à Cussel-Villeurbanne au profit du Sou des Ecoles, a produit la somme de 71 fr. 50 versée au citoyen Fays, trésorier de l'arrondissement, présent à la soirée.

La commission remercie les citoyennes et citoyens qui ont prêté leur concours à la réussite de cette soirée qui a dépassé toutes nos prévisions.

Avant le tirage de la tombola qui se composait de la générosité des citoyennes et des citoyens qui avaient offert gratuitement les lots.

Le citoyen Yvan a, dans quelques paroles, fait ressortir l'avantage de la société du Sou des Ecoles, a été très applaudi.

En somme, excellente soirée et bonne recette pour la société du Sou des Ecoles.

La Commission, CHALANDE, BARRATIN fils, RERT fils, JOSSET fils, MOLLARD.

Avis aux Habitants du sixième Arrondissement

Tous les habitants du 6^e arrondissement sont invités à une grande réunion publique qui aura lieu aujourd'hui, 31 courant, à 8 heures du soir, salle de l'Alcazar.

ORDRE DU JOUR :
1^o Formation d'une commission d'organisation pour une grande fête carnavalesque au profit des pauvres de l'arrondissement.

2^o Il sera donné lecture du programme proposé par la commission d'initiative.

La commission provisoire : FILLON aîné, CEISSÉ fils, VERMOREL, FREDOUILLER fils, GOURAUD, PERINOD, COMTE, NAVILLE, CORNATON, JACQUES, VIVET, CHAVRIER jeune.

Manufacture des tabacs
La réunion générale privée de la Caisse de prévoyance des travailleurs de la manufacture des tabacs de Lyon, annoncée dans le Réveil lyonnais le 19 janvier dernier, aura lieu le samedi 4 février, à huit heures du soir, à la brasserie Georges, cours du Midi.

Tous les sociétaires sont priés de garder la lettre qui leur sera distribuée : ils sont également engagés à lire avec attention le nouveau règlement Allain-Targé et à étudier son importance.

Dans la réunion, ce règlement sera discuté et on saura quelle contenance tenir en face de ses clauses.

Il est probable qu'une lecture sera faite sur les différents travaux effectués pour l'extension de la Prévoyance.

CHAMPY.
Société fraternelle de la réserve et de l'armée territoriale
A partir de lundi 30 janvier, 43^e grand concours général de tir à 8 heures, tous les soirs.

Leçons et assauts d'escrime. Dimanche, 5 février, à 2 heures, grand assaut d'armes avec les concours des principaux maîtres et prévôts ; les sociétaires sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

Le soir, grand concours spécial de tir entre sociétaires et invités.

Le président, VACHER.
Société des Francs-Gaulois
Tous les jeunes gens qui voudraient faire partie d'une société en formation, dite des Francs Gaulois, sont priés de venir se faire inscrire au siège social, café Duguesclin, rue Duquesne, 49, angle de la rue Duguesclin.

Le but de la Société est d'organiser des fêtes au profit des œuvres démocratiques. Le bureau provisoire est en permanence le mercredi et vendredi de chaque semaine de 8 à 10 heures du soir.

Le bureau provisoire, DELESTRE, SAURAT, FAURE.
BOURSE DE PARIS
Du 30 janvier 1882

3 0/0 Franc.	82 65	Union génér.	600
3 0/0 Amort.	82 65	Crédit de Fr.	735
3 0/0 Id. n.	82 65	Foncière lyon.	735
5 0/0 Franc.	114 65	Banque otto.	710
5 0/0 Italien.	85 90	Banq. autric.	540
3 0/0 Esp. ex.	114 65	Banq. hongr.	400
5 0/0 Turc.	82 65	Autrichien.	630
6 0/0 Egypt.	77 325	Lombard.	260
B. de France	5400	Saragosse.	435
Crédit foncier	1585	Nord d'Esp.	590
Crédit mobil.	635	Suez.	2025
Crédit lyonn.	780	Paris-L.M.	1670
Mobilier esp.	715	Consolidés.	99 0/16

BOURSE DE LYON

Du 30 janvier 1882

3 0/0 Franc.	82 75	Suez	2000
3 0/0 Amort.	82 65	Foncière lyon.	735
3 0/0 1881 am.	82 65	Vil. Paris 65.	400
5 0/0 Franc.	114 25	Vil. Paris 69.	400
5 0/0 Italien.	85	Rhône et L.	540
3 0/0 Turc.	82 65	Croix-Rous.	540
B. de France	5400	Dom. S.-E.	435
Crédit lyonn.	780	Gaz de Lyon.	435
Mobilier esp.	715	Gaz S.-et-L.	435
Union génér.	600	F. Terrenoir.	435
B. Lyon-Loire	375	L. Hornaire	435
Mobilier fran.	375	Le Creusot.	435
Banque otto.	735	Acier. Marin.	605
Pays autrich.	435	Mines Loire.	605
P.-L.-M.	1670	Montrambert	850
Chemins aut.	635	St-Etienne.	60
Lombard.	260	Rive-de-Gier	60
Saragosse.	435	Roche-Firm.	60
Nord d'Esp.	590	Cie Abattoirs	60

DÉPARTEMENTS

ISÈRE
L'ABBÉ DAGORNE ET LE « RÉVEIL »
Grenoble. — Contrairement à la nouvelle donnée, il y a quelques jours, par plusieurs de nos confrères, M. l'abbé Dagorne n'ayant pas appelé du jugement rendu le 18 janvier courant par le Tribunal de Grenoble, ce jugement est définitif.

NOMINATIONS
Par arrêté du 24 janvier, M. Gendre, ingénieur ordinaire 4^e classe dans le corps des ponts et chaussées, est nommé ingénieur en chef de 2^e classe.

On sait que notre regretté conseiller municipal est nommé dans l'île-et-Vilaine.

M. Atré, Chion-Ducollet, notaire à La Mure, est nommé suppléant du juge-de-peace de ce canton, en remplacement de M. Carpin.

VOL DE 800 FRANCS DE PEAUX
Samedi dernier, M. Cottin, employé chez MM. Bayoud frères, coloristes à l'île-Verte faisait sa tournée habituelle chez les fabricants de gants, lorsque, vers six heures du soir, se trouvant dans la rue Saint-André, il laissa au n^o 3 de ladite rue, sa voiture chargée de peaux et monta chez M. Combe négociant, chercher un paquet de peaux.

Ses commissions terminées, Cottin retourna à l'île-Verte.

Arrivé chez ses patrons, le malheureux employé constata avec stupeur qu'un paquet contenant vingt douzaines de peaux avait disparu.

On ignore si le vol a été commis pendant le trajet de Grenoble à l'île-Verte, ou pendant que Cottin se trouvait chez M. Combe. Cependant, tout porte à croire que la dernière hypothèse est la véritable.

Les peaux volées appartiennent à M. Billaud, qui en estime la perte à 800 francs environ.

La justice informe.

ÉCOLE NORMALE DE GRENOBLE
M. le ministre de l'instruction publique a adressé des félicitations au personnel de l'école normale de Grenoble, et a fait preuve lors de l'incendie de l'abbé Dagorne en portant secours avec la pompe de l'école.

Systèmes. — Le père Bourgeat, de Solsy, vient d'entrer dans sa 82^e année. Sa santé est excellente.

satisfaites de la vente, car nous avons rencontré des conscriptes qui étaient enrhumés et fleuris des pieds à la tête.

LE TEMPS QU'IL FAIT
Depuis hier nous jouissons d'une température véritablement printanière, aussi le nombre des promeneurs a-t-il été considérable hier.

En fait de promeneurs nous en avons vu une espèce nouvelle et... toute particulière. Ce sont les amateurs de voyages en tramways à vapeur dont la recette a dû atteindre, hier, un chiffre très élevé.

Un contrôleur de cette compagnie nous disait que certaines personnes faisaient jusqu'à cinq et six fois le voyage de Bellevue à la Terrasse et retour, sans descendre de voiture.

Il en résulte qu'il est à peu près impossible de trouver place dans les stations intermédiaires et ce n'est pas sans être quelque peu bouclé qu'on y arrive, même aux points extrêmes de départ.

Les actionnaires ne s'en plaindront pas. L'INCENDIE D'HIER
Le propriétaire du bâtiment incendié était assuré, malheureusement ses locataires ne l'étaient pas tous.

M. Mallet, lampiste, n'avait que son mobilier d'assuré ; M. Reigné, horloger, n'avait rien d'assuré, la perte de son mobilier, des marchandises qui ont pu être sauvées est donc un véritable désastre pour lui.

Quant à M. Alliraud, chapelier, on le croit assuré, mais comme il est absent, ce renseignement n'a pu être contrôlé.

Deux accidents dont un, d'une certaine gravité se sont produits parmi les travailleurs qui combattaient l'incendie : M. Ducat, demeurant rue Neyron, a eu l'artère coupée par une fenêtre qui lui est tombée sur le poignet, il a été soigné séance tenante par M. le docteur Gaston.

M. Renard, serrurier, a été également blessé au poignet, mais moins grièvement.

M. Granet, secrétaire-général de la préfecture, M. Duchamp, maire de Saint-Etienne, et diverses autres notabilités étaient présents.

LE GRISOU
Une flambée de grisou s'est produite samedi, à 8 heures du soir, dans une galerie du puits des Rozières.

Deux mineurs ont été atteints : ce sont les nommés Thomasset Etienne, âgé de 20 ans et Roche François, âgé de 32 ans. Ce dernier a été si gravement brûlé qu'il est mort hier à l'hospice du Soleil où il avait été transporté.

Thomasset, dont l'état est grave n'est cependant pas en danger de mort. C'est la première fois que le grisou est signalé dans ce chantier.

ENCORE LE CANAL
Le canal de Givors vient de faire une nouvelle victime.

On a repêché hier à Rive-de-Gier, le cadavre du nommé Bruno Nicolas, sujet italien, âgé de 43 ans.

Cela fait quatre depuis le 1^{er} janvier.

LA GRÈVE DE ROANNE
Les renseignements d'après lesquels nous avons dit hier que la grève était terminée, n'étaient pas exacts.

Une transaction a effectivement été décidée entre M. Subrin, adjoint au maire, et MM. Chabrier, mais elle n'a pas été acceptée par les ouvriers.

Ceux-ci veulent, avec raison, que l'article *surpris* soit complété par d'autres sur les métiers, afin qu'aucun ouvrier ne se trouve en chômage.

Il est décidé en outre que la grève recommencerait si un seul des grévistes était renvoyé de l'atelier.

Voilà, certes, de la bonne, de la vraie solidarité.

Que vont faire maintenant les quatorze fabricants dont on connaît la menace ? En attendant, nous ne pouvons qu'applaudir aux résolutions dont il s'agit, car le procédé consistant à faire disparaître le litige en supprimant du même coup maîtres et ouvriers, pour être radical, nous avait semblé donner d'une étrange façon, satisfaction aux réclamants.

SOU DES ÉCOLES LAÏQUES
Villars. — Le comité du Sou des Ecoles laïques nommé dans la réunion publique du 8 courant, s'est réuni hier dimanche, pour la deuxième fois, afin de procéder à l'établissement de ses statuts.

Dans cette réunion, le conseil d'administration du cercle démocratique *Union des Travailleurs*, de notre commune, a versé entre les mains du susdit comité la somme de 163 fr. 40 provenant de collectes faites au cercle.

ISÈRE
L'ABBÉ DAGORNE ET LE « RÉVEIL »
Grenoble. — Contrairement à la nouvelle donnée, il y a quelques jours, par plusieurs de nos confrères, M. l'abbé Dagorne n'ayant pas appelé du jugement rendu le 18 janvier courant par le Tribunal de Grenoble, ce jugement est définitif.

NOMINATIONS
Par arrêté

BANQUE DE LYON

ET DE LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 50 millions

SIÈGE SOCIAL

2, Rue de la République, 2
LYON

Les liquidateurs de la BANQUE DE LYON ET DE LA LOIRE ont l'honneur de rappeler à Messieurs les Actionnaires de la dite Banque que les versements pour la libération du second quart de chaque action devront être opérés ainsi qu'il suit :

Le 1^{er}, de 40 fr., au 31 Janvier.
Le 2^e, de 40 fr., du 15 au 20 Février
Le 3^e, de 45 fr., du 5 au 15 Mars.

Les Versements seront reçus à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris, à Lyon, 23, rue Neuve.

Les liquidateurs invitent Messieurs les Actionnaires à effectuer ces versements sans retard, afin de faciliter, dans leur propre intérêt, la marche régulière de la liquidation.

Les Liquidateurs :
ROLLAND, ZYSZEWSKI, BOUSSAND.

AVIS

La Société LES LAITIÈRES DU RHONE voulant éviter toute équivoque, a l'honneur d'informer MM. les consommateurs que le beurre extra-fin, genre Ysigny, ainsi que le beurre de table, sont comme tous les produits garantis par elle, revêtus de sa marque.

Il n'y a pas jusqu'aux œufs frais qui ne portent sur la coquille l'estampille :

LAITIÈRES DU RHONE

PARAIT AUJOURD'HUI

LA VIE DE JÉSUS

Par Léo TAXIL

Dépôt principal : 1, rue de Jussieu, 1

GUÉRISON radicale des Maladies de

la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsapareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à VUE	

SOCIÉTÉ STEPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Services spécial pour la Caisse de Reports.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.
Prix : 8 francs par an

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

REVALESCIERE

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite : Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haineuse, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,744. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescierie. — Léon VIOLETT, instituteur à Eynacens (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Compard, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescierie du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BOREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescierie, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. de MONTMAYNE, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 35; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescierie chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescierie en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

HERNIES Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT FUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

UNE LACUNE COMBLÉE

Parmi les personnes affaiblies par l'âge, par la maladie, par le travail ou par toutes autres causes débilitantes, il en est peu qui n'aient point fait usage du quinquina associé à un ou plusieurs médicaments qui au lieu de corroborer les propriétés toniques, fébrifuges, anti-périodiques et reconstituantes qu'il possède, lui font perdre, à l'état de combinaisons mal entendues, le peu de fruit qu'on a déjà beaucoup de peine à retirer de son emploi isolé. Combien de médecins, en effet, ont été forcés de le proscrire à leurs malades, à cause des crampes d'estomac, des étourdissements et des bourdonnements d'oreille que provoque son extrême amertume; combien de gens, confiants dans les propriétés citées plus haut, après avoir absorbé ce remède sous toutes les formes (vin, pilules, sirop, etc.) se sont trouvés tout étonnés d'arriver, au bout d'un certain temps, à un résultat inverse de celui qu'ils attendaient. On dirait véritablement que la nature, en douant le quinquina d'une saveur qui le fait rejeter des estomacs les moins rebelles, ait voulu nous retirer d'une main ce qu'elle nous avait donné de l'autre.

En raison des inconvénients que nous venons de signaler, si l'action physiologique du quinquina sur l'homme en santé, dit le savant docteur Troussseau, n'est pas aussi innocente qu'il a pu à quelque époque rappeutistes de le proclamer, combien plus celle action se fait-elle sentir sur l'individu qui vient lui demander un soulagement à ses maux. Chaque fois que le goût se trouve offensé, l'estomac est la comme un sentinelle pour dire aux remèdes aussi bien qu'aux aliments : halte-là, vous ne passerez pas, ou si vous passez, vous ne serez ni modifiés par le suc gastrique ni absorbés par l'économie.

C'est ce que n'ont jamais compris les spécialistes. Aussi, y avait-il là une lacune qui empêchait de tirer du quinquina tout l'avantage qu'on était en droit d'attendre d'un médicament aussi précieux. Il appartient à M. Léon Bertrand, pharmacien à Lyon, de venir combler cette lacune. Comprenez avec raison que dépasser le but n'était pas l'atteindre, au lieu d'associer ce remède aux éléments les plus disparates et les moins assimilables, il s'est appliqué simplement à la recherche des moyens les plus propres à faire profiter de ses merveilleuses vertus toniques, apéritives et reconstituantes les personnes les plus faibles et les plus délicates. Ces moyens, il les a trouvés dans la diastase unie aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange. Ces substances, ajoutées dans les proportions les plus heureuses au vin qui porte son nom, ont permis à M. Bertrand de réaliser pour le quinquina l'idéal rêvé par le médecin : en faire supporter sans fatigue ce précieux produit, sans nuire à ses propriétés médicamenteuses, aider la salive par la diastase à la digestion complète du pain et des matières amylacées offrir enfin au malade une délicieuse boisson qui vient justifier cette maxime d'Hippocrate qu'il a prise pour devise : « Celui-là seul atteint la perfection qui joint l'utile à l'agréable. »

Le VIN BERTRAND se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, et dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, au-dessus du Quai de la Guillotière, Lyon.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous servez de la Pomme cheveline Ramognio qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que la bulbe aurait été désorganisée. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomme cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant à la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 35. Envoi contre timbres poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Bunc, pharmacien place St-Pierre, 4; à Montélimar, Brun, pharmacien; à Saint-Etienne, pharmacie Delyp.

GUÉRISON

prompte, sans mercure des Maladies Secrètes et des Affections de la Peau par le ROB SAUVAGESI. — S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S^t-HONORÉ
Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligent l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 42, rue Confort, sera transférée au janvier prochain, place de la République, n° 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable non

HYGIÈNE DU TEINT

Éclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffiner si son tissu se relâche, et si l'on a des boutons, des taches, des points noirs, problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antihépatique ou Lait Candès.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesses, taches de rousseur, son, lentilles, hâle, et dorénavant, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Co, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :
31 - rue Franklin - 31
LYON

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais
rue des Marronniers, 8.

PASTILLES INDIENNES

du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON.
— Pharmacie MODERNE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — *Détail dans toutes les bonnes pharmacies.*

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 3 juillet 1851. — Quarante ans de succès. — INFALTABLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.

Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rousse, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon — 87, Cours de la Liberté — Lyon

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON
DÉTAIL : Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Brosses. — A Grenoble, pharm. Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE LES MYSTÈRES DE LA BOURSE

Libre gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 millions de fr. — PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

DEMANDEZ

dans les dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr.
Beurre fin de table..... 3 50

Qualités estampillées

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

F^s DIEN, Tailleur

7, Rue Merisier, 7
Tailleur à la Française
Réparations en tous genres

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, anti-glaireuses et décongestives. Purgatif sans rival, une ou deux fois mangé. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 145, Lyon.

J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

A CÉDER PATISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

D^r PHILLON, guérit rapidement MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 7 à 9 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon.
CORRESPONDANCES

Avis pour dettes

M. Berthier, rue Sala, 15, ne reconnaît aucune dette contractée par sa femme Claudine Voron, à dater de ce jour.

20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER seours
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80
Prix fixes

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes ceintures

NAUDE

32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

UN VOYAGEUR

en liquide, bonne clientèle sur la place de Lyon, désire représenter une bonne maison. Ecrire A B, rue Vauban, 28, Lyon.

INJECTION BARRAJA

vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans coups de pied. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais du Commerce, place de la Bourse.

MAGASIN DE CHARBONS A VENDRE

S'adresser rue Cuvier, 458

M^r JORMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

VOULEZ-VOUS

guérir vos douleurs rhumatismales, prenez le Réglisse homéopathique du Dr Schlemmann. 90 a la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

GUÉRISON RADICALE

et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Injections qu'il y a de la difficulté à faire et qui sont faillibles dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

AVIS

L'ELIXIR BARBERON de tabac remplace les liqueurs de tabac les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

AVIS AUX COLPORTEURS

Question Loterie Algérienne OU EST LE GROS LOT ?
M. MOULIN, rue Molière, 157

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

LEÇONS

d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

ON DEMANDE A LOUER

appareils à louer pour le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

Voyage

